



Communauté de Communes du Val d'Essonne

Rapport d'activité

Transport A la Demande (TAD)

2015

Le territoire du Val d'Essonne

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a été créée le 11 décembre 2002.

Elle est composée de 21 communes pour une population de 59 577 habitants (Recensement de la population 2013 au 1^{er} janvier 2015).

Le territoire de la Communauté de Communes est situé dans le sud du département de l'Essonne et s'étend sur 19 327 ha.

Nom de la commune	Population totale	Superficie en Ha	Densité Hab/km ²
Auvernaux	353	650	54
Ballancourt-sur-Essonne	7 559	1 130	669
Baulne	1 312	816	161
Cerny	3 503	1 713	204
Champcueil	2 921	1 635	179
Chevannes	1 748	1 023	158
D'Huisson-Longueville	1 493	1 004	149
Écharçon	786	681	115
La Ferté-Alais	4020	455	884
Fontenay-le-Vicomte	1 293	683	189
Guigneville-sur-Essonne	968	919	105
Itteville	6 740	1 220	552
Leudeville	1 461	784	186
Mennecy	13 556	1 108	1 223
Nainville-les-Roches	470	593	79
Ormoy	1 961	188	1 043
Orveau	201	430	47
Saint-Vrain	3 035	1 154	263
Vayres-sur-Essonne	965	846	114
Vert-le-Grand	2 425	1 611	151
Vert-le-Petit	2 807	684	410
TOTAL	59 577	19 327	308

Source : Recensement de la population 2013 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2015

L'offre de transport du Mobi'Val d'Essonne

A. Conditions d'exercice

Depuis le mois de septembre 2013, le TAD Mobi'Val d'Essonne fonctionne en dézonage complet avec 2 véhicules.

Le Mobi'Val d'Essonne assure un transport collectif en complément des lignes régulières en heures creuses. Il est utilisable par **tous les habitants de la Communauté de Communes du Val d'Essonne**, mais aussi par toute personne externe à la CCVE ayant un besoin de transports ponctuel ou travaillant sur le territoire communautaire.

Il est utilisable au départ de **tous les points d'arrêts de bus du territoire du Val d'Essonne ainsi qu'aux points d'arrêts Mobi'Val d'Essonne extérieurs**, vers :

- **Les principaux pôles d'attractivité du territoire** (mairies, gares, commerces, équipements de services (santé, culturels, sportifs...), collèges, lycées).
- **Des pôles externes de services définis** (Préfecture, pôles de santé, missions locales, Pôle emploi, gares, marchés, université)

Le service MobiVal d'Essonne fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 16h30, et le samedi de 9h à 18h.

L'amplitude du service est prolongée le samedi en raison de la faible offre de transport collectif le samedi en fin de journée.

Le service de réservation est ouvert **du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30**.

Les transports doivent être réservés au minimum **la veille avant 17h30 et au maximum un mois avant le déplacement**.

B Le prestataire de service

La société de transport MEDITERRANEENNE DE VOYAGEURS est titulaire du marché, assure la promotion et la commercialisation de Mobi'Val d'Essonne auprès des clients potentiels en accord avec la CCVE.

Elle assure la confection et la diffusion de supports de communication, qui sont :

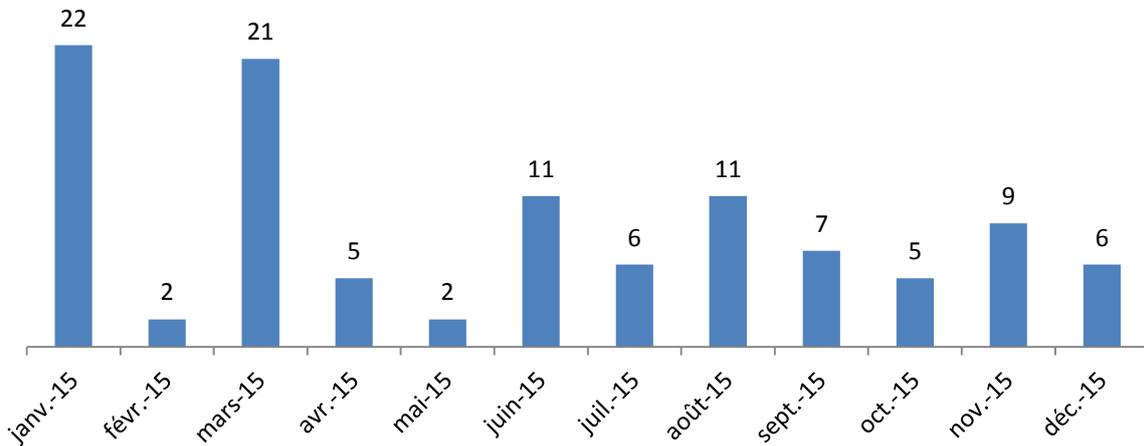
- Des stickers apposés aux poteaux de points d'arrêts (avec l'accord préalable des sociétés de transports propriétaires de ces poteaux s'il y a lieu) pour informer les clients sur l'existence du service et le lieu de prise en charge ;
- Des dépliants-papier mis à disposition du public donnant une information sur la manière de procéder pour réserver le transport. Ces dépliants-papier intègrent aussi la carte de la zone couverte par Mobi'Val d'Essonne ;
- Des affiches dans les vingt-et-unes communes et pour les supports de la CCVE donnant une information claire et succincte sur le service ;
- L'élaboration et la maintenance du site Internet dédié à Mobi'Val d'Essonne, et sur lequel il est possible de réserver ;
- La réalisation de cartes annuelles d'abonnement et des informations correspondantes.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne, fait également la promotion de ce service à travers son bulletin communautaire, le Val d'Essonne Infos et son site internet en lien avec le site Mobi'Val d'Essonne.

Le bilan de fréquentation et de l'usage du Mobi'Val d'Essonne

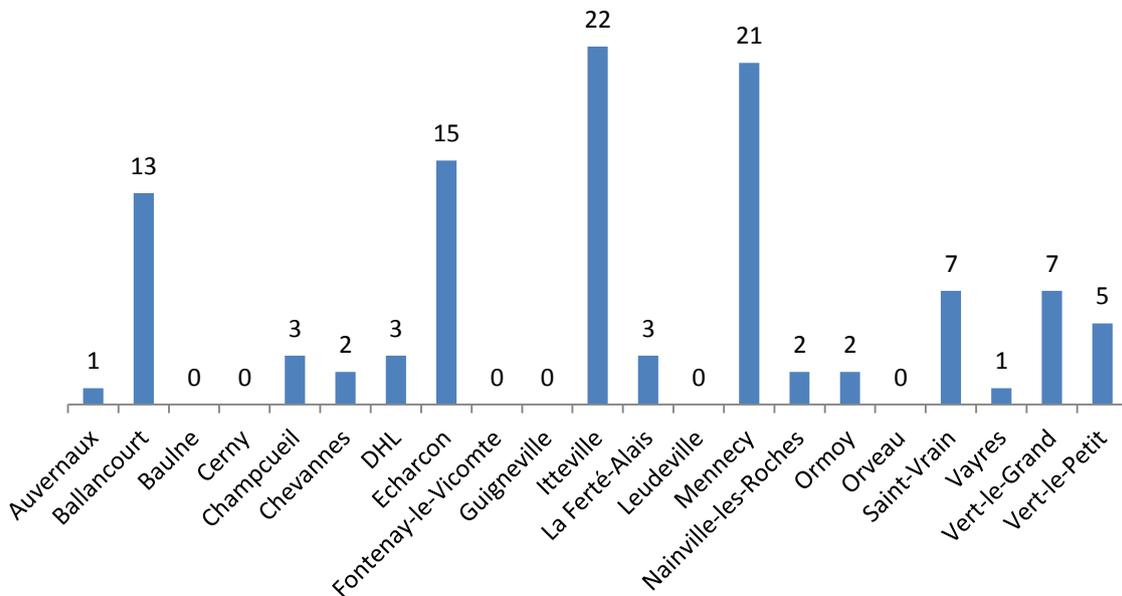
1) Inscriptions

Sur l'année 2015, le service Mobi'Val d'Essonne a enregistré **107 nouvelles inscriptions** (98 inscriptions en 2014), selon la répartition suivante :

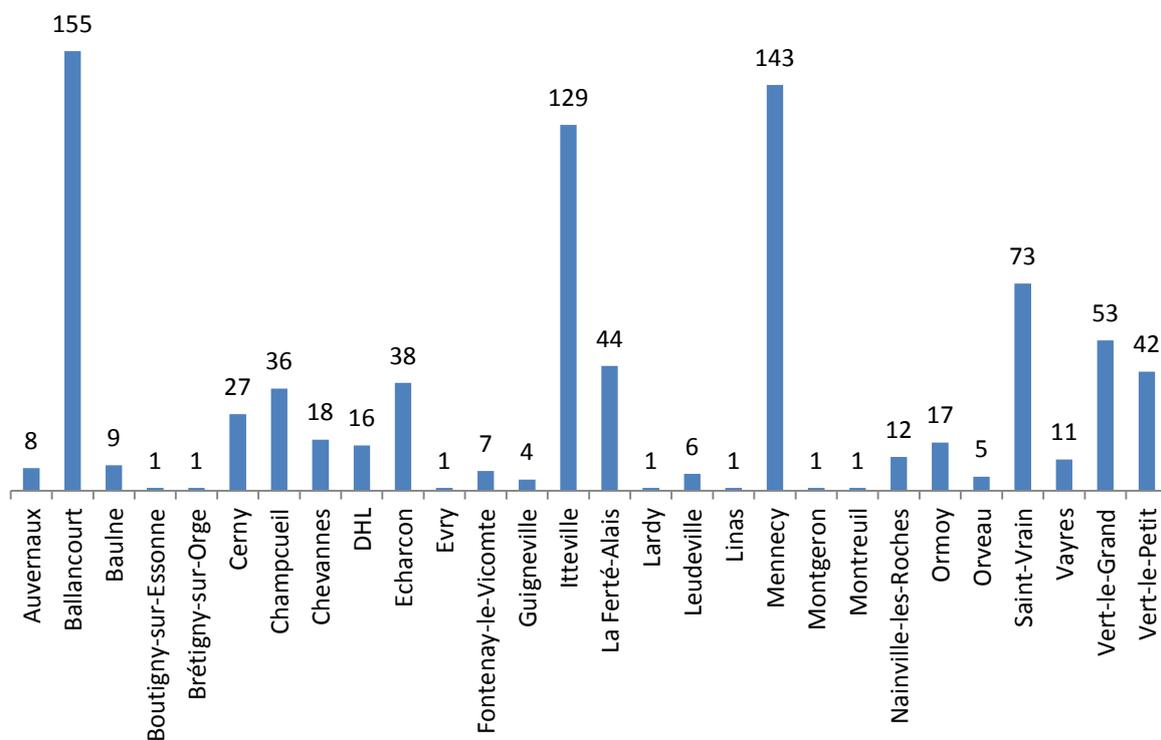


En 2015, on constate que 4 communes enregistrent les 2/3 des inscriptions:

- Itteville
- Mennecy
- Echarcon
- Ballancourt-sur-Essonne



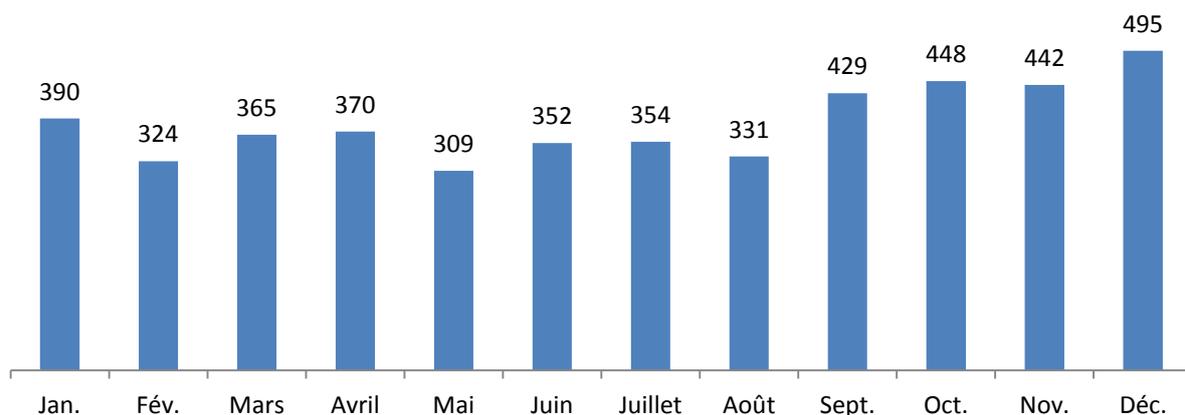
Au 31 décembre 2015, le service Mobi'Val d'Essonne totalisait **860 inscriptions**, dont 7 personnes extérieures à la CCVE sur les communes de Boutigny-sur-Essonne, Brétigny-sur-Orge, Evry, Lardy, Linas, Montgeron et Montreuil.



Les communes de **Ballancourt-sur-Essonne, Itteville et Mennecy** enregistrent **49% des inscriptions**.

2) Voyageurs

En 2015, **4 534 voyageurs** ont bénéficié du service Mobi'Val d'Essonne.

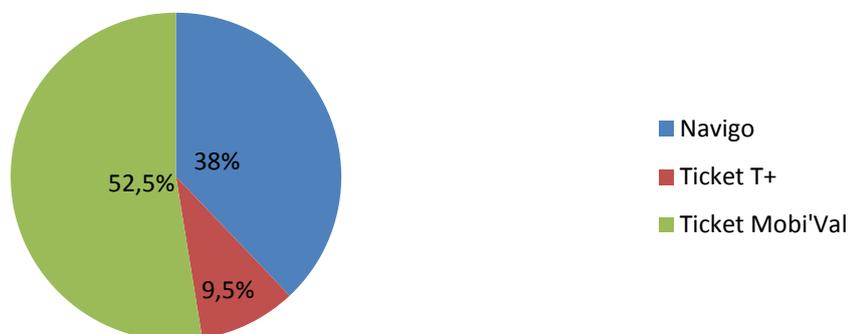


Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, 4 414 voyageurs avaient bénéficié du service Mobi'Val d'Essonne, soit une hausse de 2.7% du nombre de voyageurs.

3) Titres de transports

Sur les 4 534 validations à bord du véhicule :

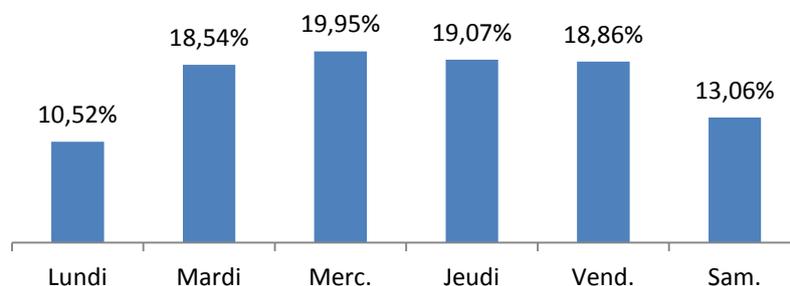
- **52.5 % sont des tickets Mobi'Val d'Essonne**
- 38 % sont des Pass Navigo
- 9,5 % sont des tickets T +



52,5% des titres sont pris à bord du Mobi'Val d'Essonne, ce qui démontre que la majorité des usagers ne sont pas des utilisateurs réguliers des transports publics.

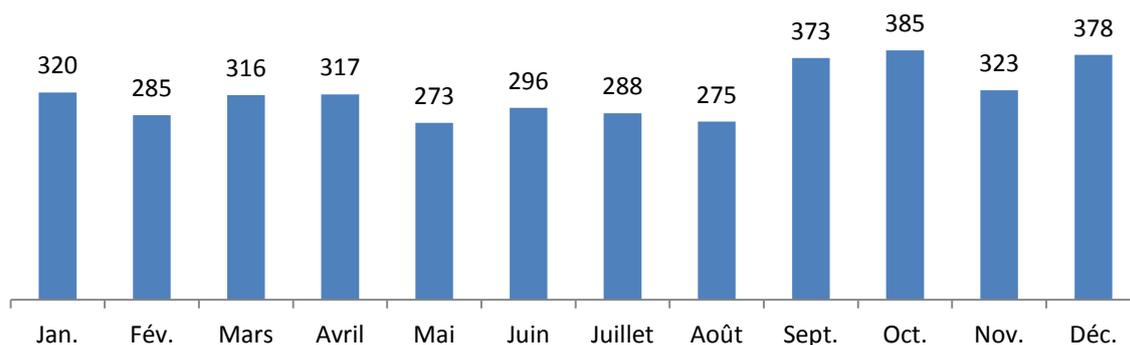
4) Courses et jours de fonctionnement

Lors de l'année 2015, le MobiVal d'Essonne a fonctionné **303 jours**, dont **117 jours** où le 2^{ème} véhicule n'a pas été utilisé, principalement **les lundis (42%)** et **les samedis (43%)**.



En 2015, **3 829 courses (1)** ont été réalisées par le service Mobi'Val d'Essonne pour une moyenne de **12,63 courses / jour**.

(1) Nombre de courses calculé avec les groupages (plusieurs voyageurs dans le même véhicule avec des origines / destinations différentes)



5) Taux d'occupation du véhicule

Le taux d'occupation du véhicule entre le 1^{er} janvier 2015 et 31 décembre 2015 est de **1,20 voyageur par course** (2).

(2) Le *taux d'occupation pour l'année 2015 est calculé avec les groupages des voyageurs (optimisation de la courses avec plusieurs voyageurs dans le même véhicule avec des origines / destinations différentes)*

6) Nombre de kilomètres

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015, les kilomètres commerciaux parcourus sont au nombre de **86 644 km dont 49 % sont des kilomètres en charge** (déplacement d'un véhicule transportant un passager).

Le nombre de **kilomètre par course est de 22,6 km**

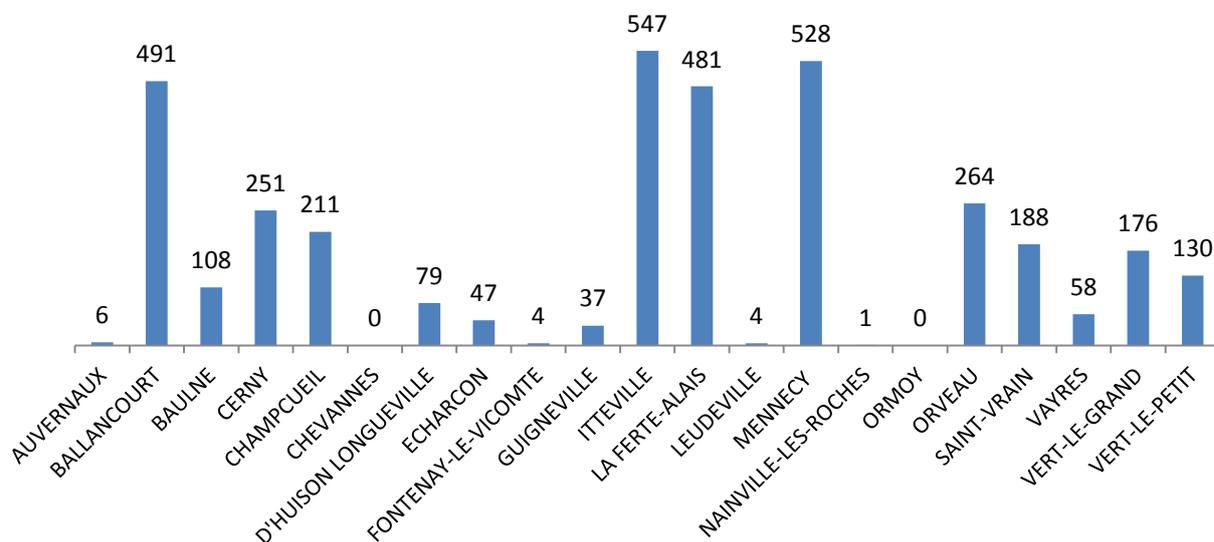
Ce chiffre correspond à l'utilisation principale de Mobi'Val d'Essonne, à savoir des courses vers des communes extérieures.

Toutefois, au vu d'une superficie du territoire du Val d'Essonne et des dessertes externes du Mobi'Val d'Essonne, le nombre de kilomètres parcourus par course est raisonnable.

7) Les points d'arrêts

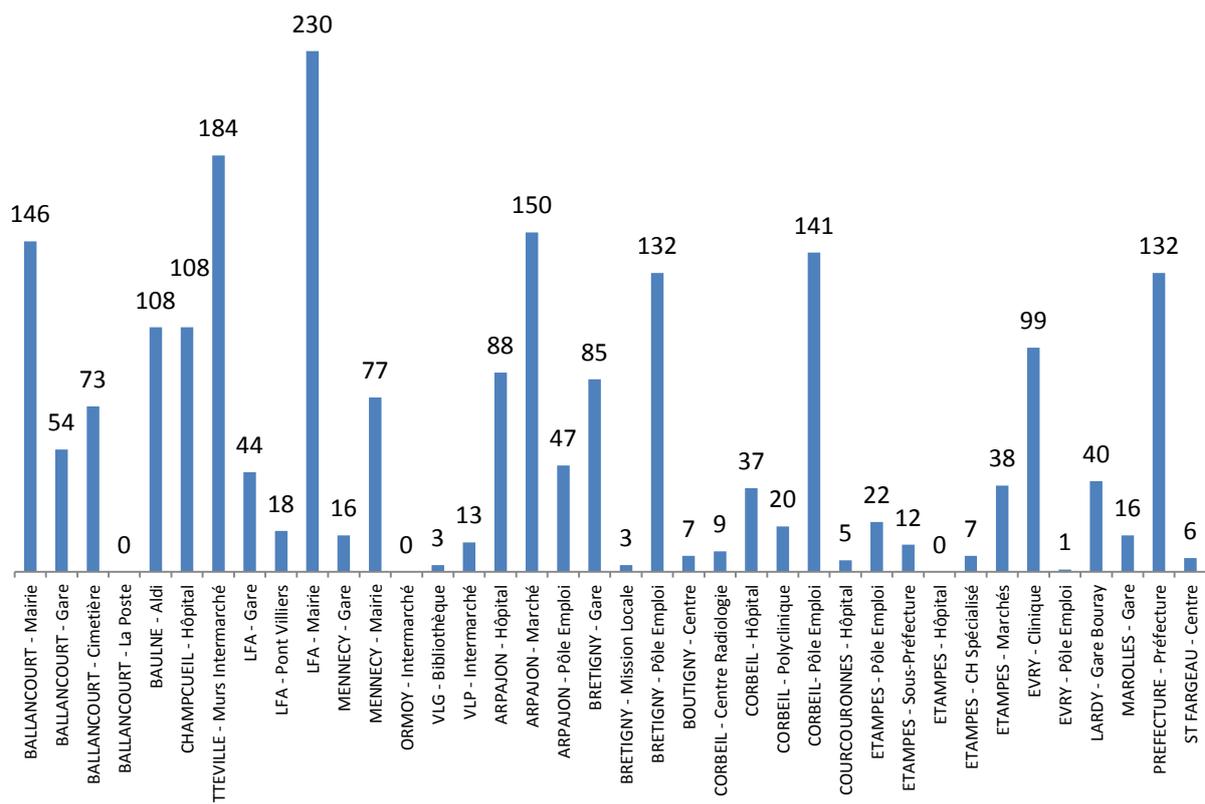
Les communes concernées par les départs les plus nombreux sont les suivantes :

- Itteville ;
- Mennecy ;
- Ballancourt-sur-Essonne ;
- La Ferté-Alais ;
- Orveau ;



Les points d'arrêts les plus fréquentés en termes de destination sont les suivants :

- Mairie de La Ferté-Alais ;
- Intermarché d'Itteville ;
- Marché d'Arpajon ;
- Mairie de Ballancourt-sur-Essonne ;
- Pôle Emploi de Corbeil-Essonnes ;
- Pole Emploi de Brétigny-sur-Orge ;
- Préfecture d'Evry ;
- Aldi de Baulne ;
- Hôpital de Champcueil ;



51 % des points d'arrêts desservis sont des destinations extérieures au territoire de la CCVE, ce qui correspond aux besoins de la population du Val d'Essonne vers des pôles externes de services.

Cinq points d'arrêts extérieurs enregistrent **30%** des points d'arrêts desservis :

- Marché – Arpajon (6,9 %)
- Corbeil - Pole emploi (6,4%)
- Brétigny - Pôle emploi (6,1%)
- Evry - Préfecture (6,1%)
- Evry - Clinique (4,5%)

Le bilan financier

Les dépenses de fonctionnement de Mobi'Val d'Essonne pour l'année 2015 sont de **216 354,15€ TTC**:

Partie fixe mensuelle	+	Partie variable (km / mois n-1)	=
7 349,23 € HT X 12 mois		1,27 € HT * 85 429 km	
88 190,76 € HT		€ 108 494,83 HT	196 685,59€ HT
			soit 216 354,15€ TTC avec TVA à 10 %

Soit un montant de 216 354,15€ TTC

Les recettes (achat des carnets de 10 tickets et des tickets individuels Mobi'Val d'Essonne par la société de transport) sont de **5 036 €** soit :

- **2,3 % du coût du service ;**
- 280 carnets de 10 tickets;
- 612 tickets.

Au niveau des subventions, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a été subventionnée pour l'année 2015 par le STIF à hauteur de 17 737,81 €, comme précisé dans la convention de délégation de compétence, soit **8,2 % du coût du service ;**

Coût total du service MobiVal d'Essonne	216 354,15 €	
Recettes	5 036 €	2,3 %
Subventions STIF	17 737,81€	8,2 %
Soit un coût à la charge de la CCVE	193 580,34 €	89,5 %

Propositions d'évolution envisagées

1) Projet d'étude et de faisabilité/opportunité d'extension des TAD du SITSE (Syndicat des Transports du Sud Essonne) et du Mobi'Val d'Essonne.

En 2015, la Communauté de Communes du Val d'Essonne, ainsi que 4 EPCI du sud Essonne, ont signé le 15 septembre 2012, le Pacte territorial pour le développement du Sud Essonne, en y associant la région et ses partenaires locaux dans une démarche multi-partenaire de mise place d'actions en faveur de l'emploi, de la formation et du développement économique.

Ce Pacte se décline au travers d'un plan d'actions se développant autour de 4 axes. L'axe 4 s'inscrit dans une stratégie économique et d'accroissement des services aux actifs constitué par le volet Mobilité.

En effet, le diagnostic du Pacte Sud Essonne a mis en évidence les difficultés de déplacements que connaissent les actifs du territoire sud essonnien. La volonté d'optimiser et de développer les deux Transports A la Demande (TAD) du Sud Essonne est apparue comme une solution potentiellement intéressante pour pallier aux difficultés de déplacements de ces actifs.

Le projet d'étude et de faisabilité/opportunité d'extension des transports à la demande (TAD) du Syndicat des Transports du Sud Essonne 91 et de la Communauté de Communes du Val d'Essonne a pour objectif de déterminer les conditions de déploiement du TAD sur l'ensemble du territoire du Sud Essonne et l'opportunité d'élargissement des publics ciblés.

Pour chaque action du Pacte une collectivité a été retenue comme porteur de l'action intercommunautaire. La Communauté de Communes du Val d'Essonne est apparue comme un territoire de référence et participe activement à la définition des missions du bureau d'études ITER, retenu pour la réalisation de cette étude.

La CCVE est maître d'ouvrage pour le compte de l'ensemble des intercommunalités du Sud Essonne (Communautés de Communes du Dourdannais en Hurepoix, de l'Etampois Sud Essonne, Entre Juine et Renarde et des 2 Vallées).

L'étude elle-même est composée de 4 phases :

- Phase 1 : Etats des lieux.
- Phase 2 : Propositions de scénarii d'organisation pour le développement du TAD.
- Phase 3 : Modalités de mise en œuvre du scénario retenu.
- Phase 4 : Elaboration d'un cahier des charges pour la mise en œuvre.

Les 3 premières phases sont terminées, et la Phase 4 sera finalisée au premier trimestre 2016.

Cette étude pourrait apporter à la CCVE des possibilités pour faire évoluer le service Mobi'Val d'Essonne pour une meilleure optimisation du service.

2) Prolongement convention de délégation de compétence en matière de TAD et nouveau marché TAD

La Communauté de Communes Val d'Essonne a signé le 21 août 2013, avec le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), une deuxième convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande (TAD) pour devenir Organisateur de Proximité (AOP).

Cette délégation permet à la CCVE de mettre en œuvre et d'exploiter sur son territoire, des services de transports collectifs à la demande destinés à répondre à des besoins en mobilité locales qui ne sont pas assurés par des transports réguliers.

Cette convention qui définit les modalités d'organisation et de financement du service par le STIF et la CCVE, a été conclue pour une durée de 3 ans à compter du 02 septembre 2013. Elle arrive à échéance le 1^{er} septembre 2016.

En parallèle, la CCVE avait signé avec la société méditerranéenne de voyageur, un marché de 3 ans ; elle envisage de reconduire son marché public pour une durée d'un an, à compter du 14 juillet 2016.

En effet, des réflexions sur l'optimisation et la rationalisation de l'offre de TAD sont en cours (Cf projet TAD Sud-Essonne) et vont se poursuivre, ce qui va impliquer des modifications majeures sur le service de TAD qui devraient se concrétiser au milieu de l'année 2017.